

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	13

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

DATE DE LA CONVOCATION : L'an Deux Mille vingt deux et le 26 septembre à 19 heures 30  
21/09/2022

DATE D’AFFICHAGE : Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.  
22/09/2022

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Carlos Coelho, Fabrice Mermin, Joseph Bracco, Patrick Bastien, Cyril Durand, Benjamin Bou Aziz

Absents et excusés : Brigitte Simon (pouvoir à Fabrice Mermin), Clarence Appell (pouvoir à Cyril Durand), Peggy Viola (pouvoir à Carlos Coelho), Sandra Fiorèse (pouvoir à Joseph Bracco), Nathalie Jacquier (pouvoir à Frédéric Thomas), Jean-Christophe Eichenlaub.

**DELIBERATION N°5 : Participation financière aux inscrits aux cours de musique de l’Atelier des Arts pour l’année 2022-2023**

M. le Maire rappelle que la décision de ne plus être signataire de la convention avec l’association l’Atelier des arts, et donc ne plus la subventionner, a été prise pour différentes raisons, dont notamment l’absence d’échange et de partenariat entre la commune et l’Atelier des arts. Aucune manifestation et aucune permanence d’inscription n’ont, par exemple, été organisée sur la commune.

Pour cette année, en attendant que la convention soit réévaluée, il est proposé de prendre en charge la part supplémentaire que les familles inscrites aux cours de musique doivent déboursier suite à la non adhésion de la commune à l’Atelier des Arts. Cette prise en charge dépendra de leur quotient familial.

En fonction du quotient familial et de la pratique musicale choisie, la participation financière de la commune sera la suivante :

	Instrumentarium	Cours d’instrument ou de chant	Cours d’instrument ou de chant + atelier Lez’arts + chorale	Chorale + orchestre ou groupe musique actuelle + cours d’instrument ou chant	Chorale + orchestre ou groupe musique actuelle + atelier Lez’arts+ cours instrument ou chant	Pratique vocale ou instrumentale + cours d’instrument ou chant + atelier Harmonie ou rythmique	Parcours collective vocale ou instrumentale + cours d’instrument ou de chant + atelier Lez’Arts
<b>Tarif du cours</b>	258	473	523	510	560	554	604
<b>Quotient familial</b>	Montant de la participation financière						
<b>0 - 650</b>	66 €	131 €	131 €	141 €	141 €	156 €	156 €
<b>651 - 1250</b>	33 €	65.50 €	65.50 €	70.50 €	70.50 €	78 €	78 €
<b>1250 - 1550</b>	16.50 €	32.75 €	32.75 €	35.25 €	35.25 €	39 €	39 €

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le 29/09/2022



ID : 073-217301647-20220926-20220926DELIB\_5-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la participation financière aux inscrits aux cours de musique de l'Atelier des arts pour l'année 2022-2023.
- Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait à le MONTCEL, le 26 septembre 2022

Le Maire,  
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,  
Le Maire  
Transmis en préfecture, le 28/09/2022  
Publié, le 28/09/2022

